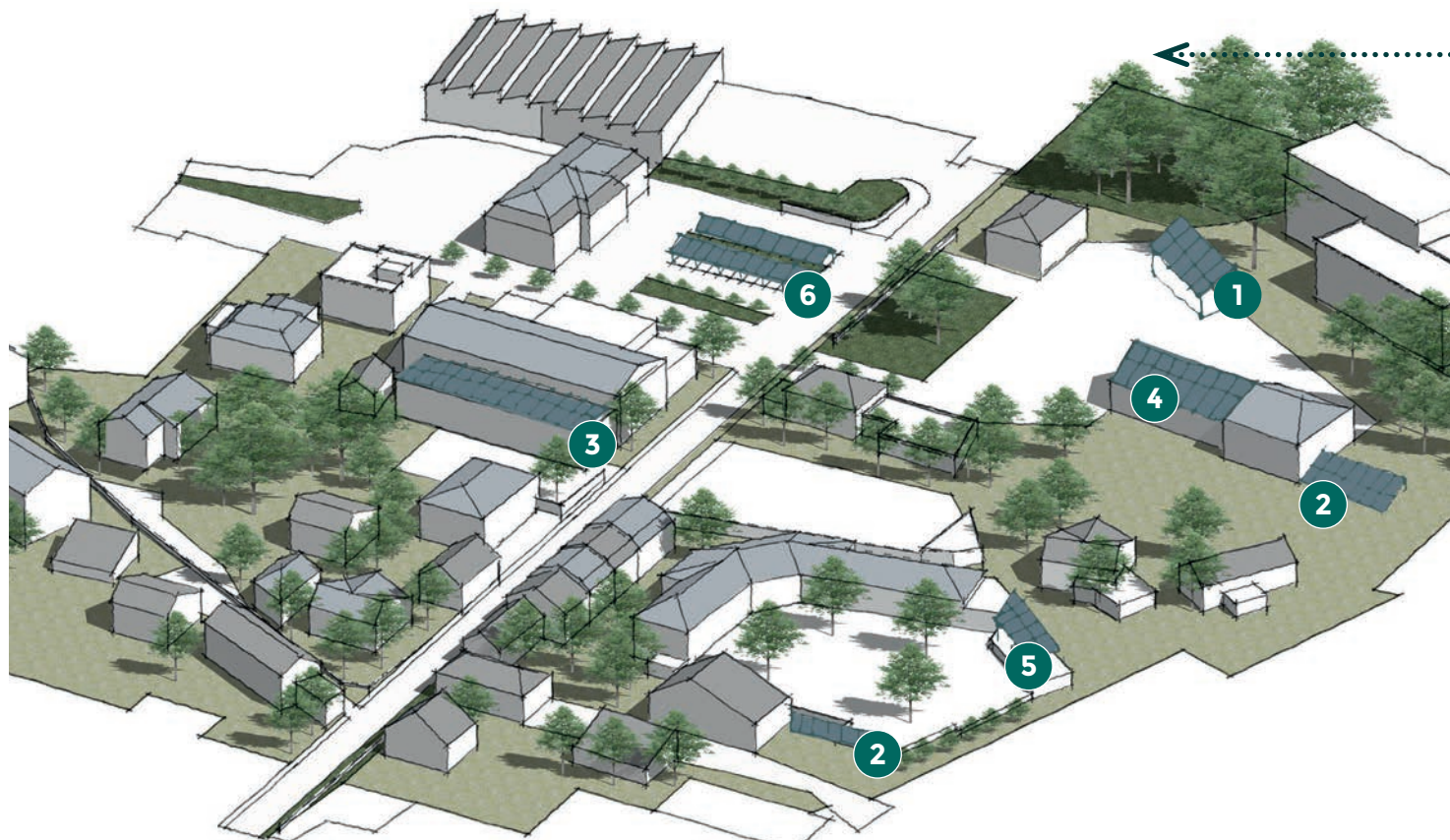


Bâti discontinu en périphérie

—
Adapter son projet à la situation

Si historiquement les centres villageois étaient compacts, avec du bâti aligné en ordre continu, de nouveaux quartiers se développent avec des bâtiments plus hétéroclites, implantés en milieu de parcelle. D'une construction à l'autre, les échelles peuvent être très différentes : ici une maison, ailleurs un établissement public. Ils sont fréquemment situés proches de secteurs à forte valeur patrimoniale. Attention à l'impact paysager des projets !



BÂTI DISCONTINU EN PÉRIPHÉRIE

CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION

- Bâti disparate en termes d'échelle, de volumes et de matérialité
- Espaces extérieurs autour des bâtiments de taille importante (notamment des parcs de stationnement)
- Constructions le plus souvent sans enjeux patrimoniaux

LES ENJEUX D'INTÉGRATION DES PANNEAUX

1. Minimiser l'impact du bâti, restaurer un paysage harmonieux

À l'échelle du grand paysage, ces espaces urbains hétéroclites créent une rupture morphologique ; il n'y a souvent plus de lien avec la structure du paysage. Un étalement certain prédomine. Les dimensions des toits et des espaces libres sont conséquentes; aussi, il peut être intéressant d'implanter des systèmes solaires sous réserve que ce soit une occasion d'amélioration du paysage en vue lointaine. C'est une occasion de dissimuler d'autres objets techniques, d'améliorer l'aspect anarchique des toits, de transformer des espaces stérilisés.

2. Maîtriser les covisibilités à l'échelle du piéton

À l'échelle du piéton, il faut favoriser les implantations cachées, à l'arrière ou en retrait. L'installation de panneaux doit être conçue dans un projet architectural et paysager d'ensemble. Par exemple, on peut améliorer la composition architecturale d'une façade en concevant un auvent photovoltaïque. On peut fabriquer de belles surtoitures au-dessus d'une toiture terrasse encombrée. Les panneaux disparaîtront alors dans un projet architectural cohérent. L'effet de pastillage des toitures et des espaces extérieurs par des objets ou dispositifs techniques voyants est à bannir.

EXEMPLES D'IMPLANTATION

- 1 Opter pour une implantation sur des annexes disponibles en cœur d'îlot
- 2 Choisir des implantations autres que celles de la toiture principale : un auvent, un abri photovoltaïque, un mur ou une façade qui aura moins d'impact visuel, ou encore au sol
- 3 Pour les toitures-terrasses, créer de véritables ombrières si la hauteur le permet ou opter pour des poses à plat
- 4 Opter pour des projets sur l'ensemble des pans de toitures pour éviter de multiplier les matériaux ; bannir les effets d'escalier ou d'encadrement
- 5 Intégrer vos panneaux dans un projet d'extension
- 6 Créer des ombrières sur les espaces de stationnement avec des structures porteuses soignées et discrètes



POSE A PLAT EN TOITURE TERRASSE

PRINCIPES D'IMPLANTATION DES PANNEAUX SOLAIRES

- Privilégier des projets d'ensembles, bannir l'effet de taches sur les toitures, optimiser votre production
- Traiter et apporter du soin aux espaces extérieurs en faisant des projets d'ensembles, intégrant solaire et végétation
- Lors d'une implantation sur un bâtiment, choisir une couleur adaptée aux toits environnants ou à la colorimétrie des façades dans un objectif de discrétion
- Lors d'un projet de construction ou d'agrandissement, intégrer en amont vos panneaux dès la conception du projet.



PATRIMOINE MONDIAL

Les Fortifications de Vauban constituent l'exemple le plus rationnel de l'architecture militaire et représentent un chef-d'œuvre du génie créateur humain. Elles sont également le témoin de l'évolution de l'architecture militaire au XVIIIe siècle, ayant influencé un grand nombre de places fortes réalisées jusqu'à la fin du XIXe siècle à travers le monde ; en région PACA, on peut découvrir :

- l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon
 - la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- Attention aux covisibilités !

EN SECTEUR PROTÉGÉ

En secteur protégé, les principes d'implantation peuvent être complétés en fonction d'enjeux patrimoniaux spécifiques

1. Dans un ensemble urbain protégé au titre du code du patrimoine ou de l'environnement, le principe de précaution prévaut : un projet qui ferait porter un risque au patrimoine urbain, paysager, architectural, peut être écarté dans l'attente des évolutions qui verront apparaître de nouveaux produits solaires adaptés à la préservation du patrimoine bâti

2. Dans le cas d'un bâtiment protégé, dont la composition architecturale ou la matérialité pourrait être altérée par la présence d'un dispositif solaire, le projet peut être refusé

3. Un architecte/un maître d'œuvre peut vous accompagner dans vos démarches réglementaires

POUR VOUS RENSEIGNER

LES UDAP

LES CAUE

L'ADEME, Agence de la transition écologique

ENERPLAN, Asso. professionnelle de l'énergie solaire

SITES INTERNET PRATIQUES

Sur les servitudes d'urbanisme et les espaces protégés (Géoportail et Atlas des patrimoines) :

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/>

Sur les aides ADEME :

agirpourlatransition.ademe.fr

Sur la filière du photovoltaïque :

<https://www.photovoltaique.info/fr/>



Ces fiches-conseil ont été réalisées par l'agence KP architectes-urbanistes

avec le groupe de travail :
DRAC PACA, DREAL, CEREMA, ADEME, ENERPLAN

Pilotage DRAC PACA
Tous droits de reproduction réservés